



Grand Chapitre Français

Suprême Conseil du Rite Moderne Pour la France

T.I.F. Paul FALLET
Suprême Commandeur

*Constitué en Souverain Grand Chapitre des Hauts Grades du rite Français,
le 7ème Jour du 6ème Mois de l'An du Monde 5989 et de l'ère Chrétienne 1989*

Paris, le 14 mai 2011

Communiqué **A l'attention des Frères du Grand Chapitre Français**

Très Chers Frères,

Vous avez été informés que François STIFANI avait cru pouvoir rendre une ordonnance de suspension de l'obédience à l'encontre de votre Suprême Commandeur, et dénoncer « provisoirement » les accords d'amitié liant nos deux juridictions.

Bien entendu, de telles prétentions sont nulles et non avenues, François STIFANI ayant démissionné de sa charge à la tête de l'obédience le 21 janvier dernier, de sorte que tous les actes qu'il entend prendre sont dénués de toute légitimité et inopérants.

Ce constat a d'ailleurs été fait par les juridictions ordinales traditionnelles et régulières, ainsi que par plusieurs centaines de dignitaires et de loges de l'obédience.

Votre travail, notre travail, au sein du Rite Français et de nos Chapitres, dans l'esprit de rigueur, de convivialité et de fraternité qui nous rassemble, se poursuit donc sereinement conformément aux principes qui ont été fixés par nos Frères fondateurs, et que les Suprêmes Commandeurs successifs se sont efforcés de transmettre purs et sans tâche.

C'est cette même volonté qui anime aujourd'hui la direction du Grand Chapitre Français.

Depuis le mois de janvier 2010, notre équipe n'a eu de cesse d'affirmer l'indépendance de notre juridiction et son attachement à l'obédience, d'appeler chacun au respect des principes fondamentaux de la maçonnerie régulière, et de manifester sa vive inquiétude pour la pérennité de la maçonnerie régulière en France.

Cette régularité, elle est attachée au Rite dans son ensemble, et au respect des règles qui viennent d'être visées, et parmi elles, la plus essentielle, le travail que nous effectuons sur nous-mêmes à la Gloire du Grand Architecte de l'Univers, ce dont nous devons nous rendre dignes.

De surcroît, elle est reconnue par les patentes qui nous ont été régulièrement délivrées par les juridictions de pays étrangers qui en avaient hérité par le passé de la maçonnerie régulière française

du XVIII^{ème} siècle, maçonnerie qui constitue la source originelle de notre Rite et de notre organisation.

Lors de notre Grand Chapitre Français qui aura lieu à Tours le 21 mai prochain, nous avons pensé utile de poser la question de confiance pour vérifier si notre position vous agréait, dans la mesure où depuis notre assemblée de Versailles en mai 2010 où votre Suprême Commandeur et son équipe ont été installés, de nombreux événements sont intervenus.

Il ne s'agit pas pour nous d'en tirer des conséquences négatives pour les uns ou les autres, mais simplement de constater si notre Grand Chapitre reste majoritairement uni et renforcé, afin d'envisager l'avenir avec confiance, et la volonté de toujours nous retrouver dans un immense mouvement d'amour fraternel.

Au cours de notre Grand Chapitre de Tours, dont le lieu avait été choisi en Chambre d'Administration il y a plusieurs années, un réaménagement de notre direction aura lieu, rendu nécessaire par la démission d'une part de notre T.I.F. Assistant Commandeur, compte-tenu des nouvelles obligations qu'il a prises, et d'autre part de celle de notre T.I.F. Grand Hospitalier, très occupé par ses nombreuses charges professionnelles.

Nous tenons ici à les remercier pour tout le travail qu'ils ont pu effectuer par le passé au service de notre Grand Chapitre.

Très Chers Frères, c'est avec un immense plaisir que nous retrouverons tous ceux qui feront le déplacement à Tours ce samedi 21 mai 2011.

Nous sommes persuadés que nos différentes réunions tant civiles que maçonniques se passeront dans la dignité, la mesure et la convivialité qui ont toujours caractérisé nos travaux.

Nous vous embrassons très fraternellement.



Paul Fallet
Suprême Commandeur



Christian Adage
Lieutenant-Commandeur